

DECISION
du Comité de Ministres Benelux
portant nomination d'un conseiller suppléant à la Cour de Justice Benelux

M (2020) 3

Le Comité de Ministres Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1 à 3, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié en dernier lieu par le Protocole signé à Luxembourg le 15 octobre 2012,

Considérant que le Comité de Ministres Benelux a donné acte le 20 novembre 2019 de la démission de monsieur Pierre Calmes, avec effet au 1^{er} novembre 2019, de ses fonctions de conseiller suppléant à la Cour de Justice Benelux,

Sur proposition de la ministre luxembourgeoise de la Justice,

A pris la présente décision :

Article 1^{er}

Madame Marie-Laure Meyer, premier conseiller à la Cour d'appel de Luxembourg, est nommée conseiller suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à *Den Haag*, le *6 février 2020*

Le Président du Comité de Ministres Benelux,


S. Blok.